

Les accords d'Evian: session extraordinaire au parlement (Paris, 20 mars 1962)

Source: RTL, Paris, 22, rue Bayard.

Algérie: les accords d'Evian / JEAN [PIVERT], Pierre Bainville.- Paris: RTL [Prod.], 20 mars 1962. RTL, Paris. - (06:08, Montage, Son original).

Copyright: (c) Archives RTL

URL: http://www.cvce.eu/obj/les_accords_d_evian_session_extraordinaire_au_parlement_paris_20_mars_1962-fr-b8d8af12-4368-413d-9fc9-b8d02de489bf.html

Date de dernière mise à jour: 04/09/2012

Les accords d'Evian: session extraordinaire au parlement (Paris, 20 mars 1962)

[Journaliste] Dans quelle atmosphère s'est ouverte cette session extraordinaire du parlement ? Quelles sont les tactiques des partis politiques et les pronostics pour les déroulements de cette session extraordinaire ? À l'Assemblée nationale, au Palais Bourbon, Jean [Pivert] a vécu la séance de ce matin. Je lui cède l'antenne.

[Jean Pivert] La morale, si j'ose dire, de cette matinée, c'est qu'il y a, d'une part, ce que l'on raconte, ce que l'on croit ou ce que l'on redoute et, d'autre part, ce qui est. On avait parlé de mesures de sécurité exceptionnelles, d'une fouille des députés, des journalistes et du public. En fait, il n'y eut rien de tout ça, à peine à l'entrée un contrôle un peu plus sévère des cartes professionnelles. Dans les tribunes, un public très restreint : six cents personnes seulement ont été admises au lieu de trois mille d'habitude. D'où beaucoup de places vides qui sans doute le resteront, car on dit qu'aucune nouvelle invitation ne sera délivrée. L'hémicycle, lui, était comble, à l'exception des bancs des quelques dix-huit députés d'Algérie bloqués là-bas faute de transport. La salle s'est remplie brusquement quelques minutes avant dix heures. Au banc du gouvernement, au premier rang, messieurs Michel Debré, André Malraux, Joxe, Jacquinot et même un court instant monsieur Missoffe, mais qui a très vite disparu. Au second rang, les autres ministres parmi lesquels mademoiselle Sid Cara en robe vert pâle et petit collier. C'est donc debout, dans un puits de silence, que l'Assemblée a écouté, lu par monsieur Chaban-Delmas, le court message du président de la République annonçant le cessez-le-feu en Algérie, le prochain référendum et, si nous avons bien compris, les pleins pouvoirs. Dans ce message pourtant, une surprise : une phrase relative au référendum et sur quoi, après la séance, se penchaient des experts. Cette phrase est la suivante : « J'ai décidé, sur la proposition du gouvernement, de soumettre au référendum un projet de loi comportant l'approbation des déclarations gouvernementales du 19 mars 1962. » 19 mars ? Nous sommes le 20 ! S'agissait-il d'une erreur de date, s'agissait-il d'une coquille, puisque monsieur Michel Debré n'avait pas encore parlé ? Et bien, renseignements pris, cette déclaration gouvernementale n'est autre que le texte publié ce matin au Journal officiel. En fait, les accords d'Evian, mais qui ne portent pas ce nom. Ils s'appellent : déclaration gouvernementale. Aussi bien les augures se penchent-elles sur les raisons et le pourquoi de cette appellation. J'ai dit tout à l'heure que tous les députés avaient écouté debout le message du général de Gaulle. Ca n'est pas tout à fait exact. Trois sont restés assis ostensiblement : messieurs Legendre, Jarrosson et Lacaze, tous trois députés indépendants. Puis, quand ça été fini, aucun applaudissement, aucun murmure, rien. D'ailleurs, ça ne se fait pas. Tout le monde s'est assis, puis s'est relevé aussitôt pour entendre, lu par monsieur Chaban-Delmas, l'hommage funèbre de monsieur Djilali Kadari, député UNR de Tiaret, assassiné le 18 février dernier en Algérie. Ensuite, ce fut la déclaration de monsieur Michel Debré, déclaration dont vous venez d'entendre les passages essentiels. Le Premier ministre, très pâle, manifestement tendu, monte à la tribune, salué par les applaudissements de l'UNR. Les mêmes, pas un de plus, pas un de moins, qui le salueront un peu plus tard à sa descente. Partout ailleurs, le silence. Au cours de cette déclaration prononcée d'une voix monocorde et qui, semble-t-il, allait s'affaiblissant à mesure que tombaient les feuillets, une seule interruption à peine perceptible. Celle d'un député de l'Unité de la République qui à l'annonce de la création des cours martiales a crié : « Il aurait fallu le faire pour le FLN. » C'est tout. Pour le reste, c'est le texte que vous connaissez. Et puis, à 10h48, suspension de séance. Rendez-vous maintenant à 15 heures pour la reprise ou plutôt pour le commencement du débat. Aux dernières nouvelles : quarante orateurs inscrits. Il est question d'aller jusqu'à cinq heures du matin pour en finir d'un seul coup, mais il ne semble pas que cela soit possible. Pour l'heure en tout cas, au restaurant de l'Assemblée, qui fait recette, les combattants prennent des forces.

[Journaliste] Alors, rendez-vous à ce soir pour la deuxième séance de cette session extraordinaire de l'Assemblée nationale, puisque le Sénat se réunit également aujourd'hui. Maintenant, toujours à l'Assemblée nationale, Pierre Bainville nous explique l'attitude des partis politiques et la tactique qu'ils vont adopter au cours des débats. À vous, Pierre Bainville !

[Pierre Bainville] Le débat s'engagera donc cet après-midi à quinze heures. Quarante orateurs se sont fait inscrire. Ce sont treize UNR, huit Unité de la République, c'est-à-dire de tendance « Algérie française », neuf Indépendants, trois Entente démocratique, trois MRP, un SFIO, un communiste et deux isolés. Un seul groupe s'est réuni ce matin avant la séance, c'est celui des communistes qui a d'ailleurs tenu une réunion commune avec les sénateurs. Un communiqué a été publié déclarant notamment : la lutte n'est pas terminée,

il reste à faire appliquer le cessez-le-feu, à faire respecter les accords signés. À cet effet il faut agir pour que les criminels de l'OAS soient mis hors d'état de nuire. Les autres groupes ont prévu de se réunir cet après-midi à quatorze heures.

[Journaliste] Alors, donc, nous répétons là aussi : rendez-vous à ce soir, d'une part pour la deuxième séance de cette session extraordinaire de l'Assemblée nationale, puisqu'en ce qui concerne le Sénat, le Sénat ne se réunit que demain après-midi pour la prochaine fois. D'autre part, nous apprenons à l'instant que monsieur Louis Joxe, ministre d'État chargé des affaires algériennes, ne fera pas ce soir la déclaration que nous vous avons laissé prévoir et nous ne savons pas pour l'instant quand monsieur Joxe fera cette déclaration. Et maintenant, au Sénat, puisque ce matin il y avait également réunion au Sénat, Palais du Luxembourg, j'appelle Georges Levhat.

[Georges Levhat] Les sénateurs, eux, ont pris leur temps. Ils se sont octroyé une suspension de séance de vingt minutes entre la lecture du message du président de la République faite par monsieur Gaston Monnerville et celle de la déclaration gouvernementale faite par monsieur Buron. Six sénateurs, messieurs Mitterrand, Dubois, Louvel, [De Maupoux], De Chevigny et Brun ne se sont pas levés pour écouter la déclaration du général de Gaulle. Après avoir écouté la déclaration gouvernementale, les sénateurs se sont renvoyés à demain après-midi.